



LE MAIRE DE ST OUEN DE THOUBERVILLE,

VU :

Le Code de la Route
Le Code général des Collectivités Locales
Les lois et règlements en vigueur
L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application

- ARRETONS -

Article 1 : En raison des conditions atmosphériques et des précipitations de ces derniers jours, toute pénétration sur le terrain communal gazonneux entre le terrain de tennis sis la Miraie et la rue de Cambre est interdite à tout véhicule à compter de ce jour et jusqu'au 25 février 2018 inclus.

Article 2 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Routot

Fait à Saint-Ouen de Thouberville,
Le 04 février 2018
Le Maire,

Abed KARNOUB

